



Union Confédérale des
Médecins Salariés de France (UCMSF)
65, rue d'Amsterdam
75008 PARIS
www.smisp.fr

Paris, le 4 novembre 2010
Le Président du SMISP
aux
Directrices et Directeurs d'ARS

Madame la Directrice Générale, Monsieur le Directeur général,

A de nombreuses reprises, par oral ou par écrit¹, le Syndicat des Médecins Inspecteurs de Santé Publique (comme d'autres organisations syndicales) a attiré l'attention de notre ministre de tutelle, du secrétariat général et de diverses instances, sur la survenue de symptômes révélateurs de « souffrance au travail » chez des agents affectés dans les Agences Régionales de Santé. Apparus au moment de la gestion de la grippe A H1N1, ils se sont nettement aggravés avec la mise en place « à marche forcée » des ARS tant durant la phase de préfiguration (d'ailleurs initiée en pleine crise grippale) que dans la phase d'installation qui a débuté au 1^{er} avril 2010.

Les fonctionnaires sont pourtant habitués aux réformes de l'Etat et du système de santé, à la gestion des alertes et crises sanitaires, au travail dans l'urgence lié aux aléas de l'actualité politique et médiatique,... Ils ont su faire preuve de grandes facultés d'adaptation ! On ne peut donc parler de simple résistance au changement.

Les interventions du SMISP ont reçu, au mieux une écoute polie, au pire une fin de non recevoir voire un déni certain². L'absence de prise en considération de cette souffrance, pourtant bien réelle, est en contradiction avec la volonté affichée par le ministère chargé de la fonction publique et par ceux chargés du travail et de la santé de mettre l'accent sur l'importance de la prévention et de la prise en charge des risques psychosociaux dans les entreprises et également dans la fonction publique. A titre d'exemples :

- Un plan national « santé au travail » 2010-2014 a été rédigé et doit être décliné territorialement³ ; les risques psychosociaux y sont classés parmi les risques prioritaires.
- Un accord sur la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique a été signé avec l'ensemble des syndicats, le 20 novembre 2009, par le Ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat. Cet accord porte notamment sur « l'évaluation et la prévention des problèmes de santé liés aux risques psychosociaux ».
- Le rapport de MM Lachmann, Larose et Penicaud⁴, « Bien-être et efficacité au travail – 10 propositions pour améliorer la santé psychologique au travail », a été remis à la demande du Premier Ministre en février 2010.
- Un classement des entreprises privées selon leurs efforts dans la prise en charge du stress a été publié en mars 2010 par le ministère chargé du travail.

¹ Par exemple : déclaration du SMISP à la Commission administrative paritaire des MISP du 4 juin 2010, lettre à la Secrétaire générale en date du 18 août 2010

² Intervention de J.M. Bertrand, secrétaire général, à la journée nationale des médecins inspecteurs de santé publique du 15 juin 2010.

³ Circulaire DGT 2010/07 relative à la mise en œuvre territoriale du plan santé au travail 2010-2014 du 30 juillet 2010

⁴ Parmi les dix propositions du rapport, celle-ci, particulièrement adaptée à notre situation : « anticiper et prendre en compte l'impact humain du changement » !

- Des instructions de la direction générale de l'offre de soins du ministère chargé de la santé en date du 6 juillet 2010 préconisent une « politique de prévention active des risques psychosociaux » dans les établissements publics de santé, préoccupation qui rejoint celle de la Haute autorité de santé (HAS) qui envisage d'inclure la thématique « qualité de vie au travail » dans le processus de certification de ces mêmes établissements.

Pour notre part, à l'occasion de notre séminaire syndical annuel, nous avons fait le point sur la situation dans les ARS. Le constat se confirme et il est alarmant, même s'il est d'importance variable selon les régions. Il fera l'objet prochainement d'un document décrivant des faits précis et recueillant les témoignages ; d'ores et déjà, il apparaît que, dans certains cas, les conditions sont réunies pour qu'apparaissent ou s'aggravent des pathologies ou que surviennent des accidents.

Médecins, médecins de santé publique (et conscients à ce titre de l'importance des conditions de travail dans la santé physique, mentale et sociale), et enfin médecins fonctionnaires (qui ne comprendraient pas que le ministère chargé... de la santé ne soit pas à la pointe de la prise en compte du problème !), nous ne pouvons rester inactifs devant cette situation, il en va de notre responsabilité.

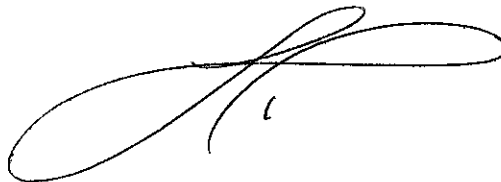
En conséquence :

- 1- Nous soutiendrons nos collègues ainsi que les autres agents dans leurs démarches individuelles de reconnaissance de souffrance au travail tant auprès de la médecine de travail que des instances et juridictions concernées. Cette solidarité et ce maintien du lien social sont d'ailleurs, en soi, un facteur bénéfique dans la prise en charge.
- 2- Nous exigeons qu'une démarche de prévention et de prise en charge des risques psychosociaux soit engagée, dans les plus brefs délais, dans chaque ARS en collaboration avec la médecine du travail et les instances représentatives du personnel. De ce point de vue, la création dans chaque ARS d'un CHST, provisoire certes, mais doté des missions et des moyens d'un vrai CHST nous apparaît incontournable.

Si cette demande n'était pas prise en compte rapidement, nous nous verrions dans l'obligation d'informer nos partenaires (professionnels de santé, collectivités territoriales, associations,...) ainsi que le grand public sur nos conditions de travail très dégradées qui influent négativement sur la sécurité et la qualité du service rendu.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice Général, Monsieur le Directeur général, l'expression de ma considération distinguée.

Docteur Christian LAHOUTE
Président du SMISP



Copie pour information :

Mme la Ministre chargé de la santé
Mme la Secrétaire générale
Mme la Directrice des ressources humaines
Mr le Directeur général de la santé
Mme la Directrice générale de l'offre de soins
Mr le Chef de l'IGAS